

# Incidences

La Lettre de l'Environnement

Numéro 320

17ème année

30 novembre 2009

## Les cimentiers toujours plus forts sur le marché des déchets

**I**l faut avoir visité les installations actuelles de GEOCYCLE en Belgique pour prendre la mesure de l'extraordinaire développement des cimentiers sur le marché des déchets. Il s'est passé beaucoup de choses dans ce secteur depuis le numéro spécial que nous lui avons consacré en novembre 2003 (*lire le n° 238*). Olivier Barbery, le directeur de Geocycle en Belgique, parle d'une « évolution technologique spectaculaire ». Il n'exagère pas. « Il y a neuf ans, dit-il, personne n'aurait cru qu'on pourrait faire tout ça. Holcim touche les dividendes de l'intégration verticale de ses activités déchets. » Mais si Holcim reste indubitablement en pointe, ce sont tous les cimentiers qui sont concernés. Ils ont pris des positions nouvelles sur les marchés des déchets (dans le monde entier). Mais ils ont aussi théorisé leurs pratiques, progressé dans leur savoir et leurs équipements au point de disposer aujourd'hui d'une « masse critique » d'informations techniques qui leur permet de peser sur les décideurs politiques, voire d'imprimer leur marque dans les législations. Ils

sont plus forts que jamais dans leur communication. Ils peuvent aussi prendre en charge de nouveaux flux de déchets, renforcer les services qu'ils rendent à la collectivité et, partant, se rendre incontournables. Les cimentiers ne se limitent plus aux déchets industriels dangereux. Ils commencent à bien maîtriser la prise en charge du fluff (partie combustible des déchets ménagers et DIB). Dans une voie humide, c'est relativement nouveau. Cela permet en tout cas aux cimentiers belges d'échapper (partiellement) à la taxation wallonne de la co-incinération. Il existait, en effet, en Région wallonne, une possibilité « d'exonération » en contrepartie de la signature d'une charte engageant les cimentiers à effectuer des missions d'intérêt général. Cette charte a été signée en avril 2008. Les cimentiers se sont engagés à prendre en charge trois flux : le fluff d'ITRADEC, les boues de stations d'épuration et les terres polluées de la SPAQUE. Holcim s'est malheureusement très vite heurtée à un problème de disponibilité. On connaît les déboires d'Itradec. Du côté

Suite en page 2

## Malaise à Marjolaine: et si le pire, c'était la honte?

L'autre jour, nous nous sommes rendus à "Marjolaine", le salon du bio, des produits verts, de la nature et du développement durable, au Parc Floral du Bois de Vincennes, à Paris. La plus prestigieuse des vitrines du "vivre vert" depuis 1976: plus de 500 exposants, une vingtaine de ciné-conférences, 130 ateliers, 80.000 visiteurs... Avec, en exclusivité, la projection du film "Food Inc.", un documentaire choc sur l'industrie agro-alimentaire américaine "qui ruine l'environnement et les fermiers autant que la santé des consommateurs". Après avoir arpenté sept fois les travées du salon, une conclusion s'impose: quand on ne veut pas se ruiner la santé, il faut accepter de ruiner son porte-monnaie. Il ne fait pas bon être pauvre au royaume de dame nature! Car Marjolaine est avant tout une machine à vendre. La "Food bio Inc." nourrit un petit peuple très au fait des techniques de vente. Même les associations de défense de l'environnement, confinées dans les trois petits pavillons de l'entrée, ne semblent être là que pour collecter des fonds. Très chic, très luxe, très cher: les produits du terroir, les vêtements 100% naturels, la "haute literie" respectueuse de l'environnement, les huiles essentielles, les jouets solaires, c'est définitivement pour les riches. Ce qui manque à Marjolaine, c'est une dimension sociale. Pour le moment, c'est une insulte à la crise. Les études le confirment: les Français sont sensibles à la protection de la Terre mais ils consacrent moins de 2% de leur budget annuel de grande consommation à l'achat de produits bio, verts ou équitables, dont les prix restent élevés. Nous avons quitté Marjolaine vers 16h pour nous promener dans Paris. Les Halles, Beaubourg, le quartier du Marais... Toujours magique! Au coin de la rue de Rivoli et de la rue du Boudonnais, une vieille femme marche à vive allure, une couverture sur la tête. Dans la foule, nous ne voyons qu'elle. Elle a des cheveux noirs coupés court, un regard de fuyard, le dos voûté. Il pleut. Des tas de gens passent sans la voir. Cela ne prend qu'une minute: soudain, elle se baisse, ramasse un croûton de pain qui traîne dans la crasse du trottoir, à deux pas d'une poubelle, et le dévore. Nous sommes en 2009, en face des boutiques de la Samaritaine, tout près d'un étalage de lunettes Ray Ban, à l'endroit même où madame Sans Nom crève de faim. Son croûton de pain arraché au trottoir, ce jour là, c'était le recyclage de la honte. Quand celle-là pourra manger du bio jusqu'à s'en faire péter la boutonnière, Marjolaine n'aura plus à rougir. D'ici là, dans les beaux jardins de Gaïa, la honte restera le pire (produit infiniment réutilisable). □

## Sommaire

- Cimentiers p.1
- En Bref p.2
- TELEX p.7
- Au Moniteur p.8

+ Journal de crise n° 14  
+ L'actualité de la quinzaine

En pages 4 et 5

Actualisation de  
notre schéma  
consacré aux  
cimentiers sur le  
marché des déchets

Dans le Journal de crise

Décision du Conseil d'Etat:  
pas d'exportations pour Van Gansewinkel

té de la Spaque, seuls deux chantiers se sont révélés compatibles. Et pour les stations d'épuration, Holcim a enregistré trois dossiers (Inasep, Idea et AIDE-Oupeye) pour un total de 11.000 tonnes de boues. « Contrairement à ce qui est indiqué dans le décret, note Olivier Barbery, on ne peut pas vraiment parler d'une exonération de la taxe. Les missions que nous effectuons dans le cadre de la charte viennent en déduction de la taxe. C'est un déplacement. Quelque part, on la paie. » En terme d'image, cependant, les cimentiers sont gagnants : ils voient leur rôle de service d'intérêt public, déjà largement mis en avant dans le cas des farines animales, confirmé, ce qui n'est pas rien. Le groupe HeidelbergCement, qui affirme être le leader mondial dans le domaine des combustibles de substitution (loin devant Holcim), surfe lui aussi sur cette vague-là : en apportant une solution au traitement des boues de steps, il tire une fameuse épine hors du pied des gestionnaires de stations. En octobre 2008, CBR a signé un contrat de 10 ans avec AQUAFIN pour la prise en charge, à partir de 2011, de quelque 32.000 tonnes des boues séchées par an qui serviront de combustibles de substitution aux fours de Lixhe et d'Antoing (selon le cimentiers, ces fours accueillent au total 65.000 t/an de boues séchées). La biomasse fournie par Aquafin pourra d'ailleurs être valorisée doublement : comme combustible de substitution mais aussi comme matière première de substitution. Constituées à 35-40 % de cendres, les boues d'Aquafin sont riches en minéraux et peuvent par conséquent se substituer à des matières premières non renouvelables pour la fabrication de clinker. Le savoir-faire d'HeidelbergCement dans ce domaine ne date pas d'hier. Aux Pays-Bas, les premiers essais pour l'utilisation de boues d'épuration dans les installations de ENCI à Maastricht ont commencé en 1996. Pour

être utilisées, les boues doivent être tamisées et compressées en balles, ce qui s'opère dans une installation baptisée « BioMill ».

La première de ces installations a été mise en service en février 2000, dans le cadre d'une joint venture entre ENCI et la Société des eaux

du Limbourg néerlandais. La deuxième a été construite en 2004. En 2007, ENCI Maastricht traitait près de 78.000 tonnes de

## En bref

**Le Belge produit chaque année 490 kilos de déchets. Un chiffre légèrement inférieur à la moyenne européenne (522 kilos) mais qui a tendance à augmenter. Entre 1995 et 2010, l'Agence européenne pour l'environnement estime que la production de déchets en Belgique aura progressé de 15%. Les chiffres sont cependant différents si l'on considère les réalités régionales. Ainsi, en Flandre, la production de déchets par habitant a atteint 545 kg en 2008. Ce qui est en fait une diminution de 1,2% par rapport à 2007. Notons qu'un Français produit, lui, en moyenne, 354 kg d'ordures ménagères chaque année, deux fois moins qu'un Américain, mais trois fois plus qu'un Indien.**

◆ La Commission européenne a annoncé le 20 novembre qu'elle assignait la France devant la Cour de justice des Communautés européennes pour non-conformité avec la législation de l'Union relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Elle a dressé une liste d'une soixantaine de grandes villes et agglomérations qui n'assurent pas un traitement des eaux conforme aux normes européennes. Des villes comme Bordeaux, Lyon, Arles et Avignon y figurent. Le " plan de bataille " mis en place par les autorités françaises pour accélérer la mise aux normes des stations d'épuration non conformes n'a donc pas suffi à apaiser la Commission. La Belgique est, elle aussi, exposée aux foudres de la Commission. Comme le Luxembourg, le Portugal, l'Allemagne et la France, elle a reçu un premier avertissement écrit pour son traitement insuffisant des eaux résiduaires des petites villes. Selon la directive 91/271/CEE, les Etats membres devaient veiller à ce que les villes de 2.000 à 15.000 habitants soient équipées de systèmes de collecte et de traitement appropriés au plus tard le 31 décembre 2005. ◆ C'est vraiment la fin d'une époque : en Belgique, le groupe énergétique GDF SUEZ et ses filiales envisagent de quitter leur siège historique de la place du Trône à Bruxelles pour aller s'installer dans le quartier Nord de la capitale. L'électricien est en train de négocier son départ de ses bâtiments actuels avec Axa Belgium, propriétaire du complexe " Trône-Régent " qui comprend le siège historique de la place du Trône, à deux pas du Palais royal. GDF SUEZ négocie aussi avec Fortis Real Estate en vue d'occuper les deux tours que la finance immobilière d'AG Insurance construit actuellement au quartier Nord. ◆ " Environ 50 communes de la province de Palerme, en Sicile sont submergées par les ordures et dans certaines villes, les maires ont décidé de fermer les écoles " en raison de la situation, a déclaré le président de la province de Palerme (sud), Giovanni Avanti, à l'AFP. La Région Sicile a décidé l'octroi de 4 millions d'euros à la zone touchée par la crise des déchets. Ces fonds viennent s'ajouter aux 18 millions déjà versés en juin dernier et qui ont permis de surmonter la période de crise pendant l'été. Les éboueurs sont en grève en permanence car la société chargée du ramassage des ordures, COINRES, en difficulté économique, ne les paie plus depuis plusieurs mois, écrit le quotidien La Repubblica. " Nous ne sommes pas encore arrivés au même niveau que Naples, mais si nous ne recevons pas de soutien de la région, ce sera pire ", explique Avanti en faisant allusion à la crise des déchets à Naples dont les images avaient fait le tour du monde en 2008. ◆ Des dizaines de militaires américains ont déposé 34 plaintes un peu partout aux Etats-Unis contre la société KBR qu'ils accusent d'avoir incinéré dans des décharges à ciel ouvert toutes sortes de déchets toxiques pour leur santé en Irak et en Afghanistan. Les sociétés de services pétroliers Kellogg Brown & Root et son ancienne maison-mère Halliburton, qui a été dirigée par l'ancien vice-président Dick Cheney, étaient sous contrat avec le Gouvernement américain pour détruire les déchets des bases et des camps en Irak et en Afghanistan. ◆ En Chine, les déchets de Pékin sont pleins à ras bord. Environ 90% des 6,7 millions de tonnes de déchets domestiques produits dans la ville en 2008 ont été mis en décharge. A Pékin, à peu près 3% de déchets domestiques sont brûlés, un taux qui devrait passer à 10% avec la mise en service de l'incinérateur de Gao'Antun, dans un des districts centraux de Pékin. Le volume des déchets domestiques de Pékin - 17 millions d'habitants - grossit de 8% par an. La municipalité prévoit qu'il lui faudra traiter quelque 30.000 tonnes quotidiennes en 2015 contre 18.000 aujourd'hui. Son but est de bouleverser les équilibres entre incinération, biotraitement et enfouissement, pour que leur proportion respective passe à 2-3-5 en 2012 et 4-3-3 en 2015. ◆ Le commissaire à l'Environnement dans la nouvelle commission Barroso est le slovène Janez Potocnik. Il était déjà commissaire dans la Commission sortante, en charge alors de la Science et de la Recherche. Né le 22 mars 1958 à Kropa en Slovénie, il étudia à l'université de Ljubljana à partir de l'âge de 25 ans tout en continuant ses activités professionnelles à l'Institut d'analyses et de développement macroéconomiques. Il devint professeur à l'université de droit puis obtint un doctorat de sciences économiques en 1993. En 1998, il fut désigné chef de l'équipe principale chargée de négocier l'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne et l'est resté jusqu'à l'adhésion le 1er mai 2004. Il est marié et a deux enfants. Issu, comme son prédécesseur, d'un pays qui n'est pas spécialement avancé en matière d'environnement, il n'a pas de compétences particulière dans ce domaine. ◆ Innovation dans la nouvelle Commission Barroso : il y a désormais une commissaire chargée de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est la Danoise Connie Hedegaard qui occupera ce poste. Ministre chargée de ces questions au Danemark, elle a été largement impliquée dans la préparation de la conférence de l'ONU de Copenhague. Le Belge Karel de Gucht décroche le Commerce et la Concurrence va à l'Espagnol Joaquín Almunia. Le conservateur allemand Günther Öttinger a hérité du poste stratégique de l'Energie. ◆ Une entreprise française spécialisée dans le recyclage des piles et batteries usagées, RECUPYL, ouvre un bureau à Liège. Un bureau qui ressemble fort à une tête de pont pour un projet de plus grande ampleur. Selon la RTBF, Recupyl cherche activement un terrain industriel en région liégeoise pour y installer une usine de traitement de poudres métalliques, extraites de piles et de batteries usagées. (pour en savoir plus : [www.recupyl.fr](http://www.recupyl.fr)) ●

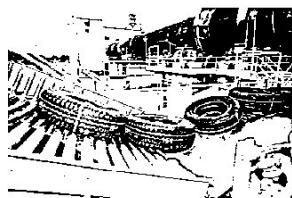
boues et couvrait environ 35% de ses besoins énergétiques grâce à la biomasse. Selon le cimentier, l'utilisation de biomasse aurait permis à ENCI de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment de 28% depuis 1990. Une « success story » pour cette installation cimentière, qui était supposée fermer ses portes en 2005... Rien qu'en 2008 et dans le Benelux, HeidelbergCement a par ailleurs traité 80.000 tonnes de farines animales. L'utilisation de la Biomasse est manifestement un point clé de la stratégie suivie par HeidelbergCement, qui promet de nouveaux développements dans ce domaine (pas seulement en Europe). Et le cimentier ne s'en tient pas là. Signe de la vitalité de ses activités déchets, en Belgique, sa filiale RECYFUEL investit actuellement près de 27 millions d'euros dans la construction d'une toute nouvelle usine afin de mieux répondre à la demande du marché. Tout comme l'usine en service actuellement, elle est située sur la commune d'Engis, dans le zoning industriel d'Ehein. Et, tout comme l'usine actuelle, elle transformera des déchets industriels et ménagers en combustibles de substitution. La Région wallonne subsidie cet investissement à concurrence de 2.150.000 euros. La nouvelle plateforme devrait être opérationnelle début 2010. En Roumanie, le groupe a construit une installation capable de traiter des combustibles alternatifs pour augmenter l'utilisation de déchets dangereux. En Pologne, en République Tchèque et en Suède, il promeut le co-processing de plastiques, de déchets ménagers et de pneus. Et on pourrait continuer ainsi (en Amérique du Nord, les boues ; en Indonésie, les déchets dangereux...). En 2008, la proportion des combustibles alternatifs dans le mix énergétique de HeidelbergCement a atteint 17%. Chez son concurrent français LAFARGE, elle tourne plutôt autour de 11 ou 12%. Mais

l'évolution au cours de ces dernières années est tout aussi marquante (voir le tableau en p. 6). En matière de co-processing, le groupe Lafarge développe depuis longtemps des pratiques extrêmement innovantes, même s'il considère que l'activité déchets ne peut pas se développer partout de la même manière. Dominique Bernard, le directeur de l'Ecologie industrielle du groupe, explique que si Lafarge a valorisé 7,7 millions de tonnes de déchets en 2007, l'absence d'un gisement permanent empêche le groupe de substituer par-

Lire la suite en page 6

- Ces dernières années, les cimentiers n'ont pas cessé de renforcer leurs positions sur le marché des déchets. Ils développent leurs offres de service, notamment dans le domaine des boues d'épuration et du fluff.
- Ils commencent à miser sur les énergies renouvelables.
- Ils peaufinent à la fois la théorisation de leurs pratiques et leur communication.
- Deux pionniers du secteur, Jean-Pierre Degré chez Holcim et Dominique Bernard chez Lafarge prendront bientôt leur retraite (d'ici une vingtaine de mois pour le premier, courant 2010 pour le second, - en principe...). La relève est déjà assurée.

## Le partenariat HOLCIM - GTZ



Depuis sept ans, HOLCIM et les puissants services allemands de la Coopération au développement (GTZ) entretiennent un partenariat stratégique pour promouvoir le co-processing des déchets dans les pays en développement et leur fournir dans ce domaine des lignes guides. Ce partenariat public privé est bien sûr un formidable moyen pour HOLCIM de disséminer dans le monde entier sa "bonne parole" (notamment cette fameuse pyramide des modes de traitement des déchets qui fait enrager les opérateurs de l'incinération parce qu'elle place le co-processing en meilleure position que l'incinération). Mais c'est aussi un formidable outil pédagogique. Car au-delà de la triviale défense des intérêts d'un groupe industriel en particulier, il y a là, incontestablement, en terme de transferts de technologies Nord-Sud, un apport de connaissances, mais surtout de méthodes et d'attitudes mentales dans le domaine de la prise en charge des déchets qui peut, effectivement, se révéler précieux. Dans son Rapport annuel 2008, la GTZ en parle en ces termes : " L'alliance GTZ-Holcim avait pour but d'élaborer des directives internationalement reconnues et de mettre ce savoir à la disposition des pays en développement ou émergents. Cet objectif a été atteint bien au-delà des prévisions initiales. Les recommandations qui ont été définies de concert décrivent notamment des solutions techniques et les exigences juridiques en découlant. Elles sont déjà disponibles en sept langues, et quinze pays dont le Chili, le Maroc et les Philippines s'en inspirent pour leur législation en matière de déchets. Le Programme des Nations unies pour le développement ainsi que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) les utilisent également. " Au Maroc, par exemple, les autorités considèrent que " l'Alliance Holcim/GTZ est un jalon important du partenariat maroco-allemand pour la réalisation d'un développement industriel écologiquement durable ". Mieux : cette alliance permet aussi " une bonne préparation à la mise en place du Centre national d'élimination des déchets spéciaux " du Maroc. Aux Philippines, Holcim est parvenue, très tôt après le lancement du projet, à obtenir l'autorisation de brûler des déchets dans deux de ses installations et à participer à l'élaboration d'une directive gouvernementale pour régir ce domaine. D'une manière générale, le processus comprend trois phases : collecte des expériences et mise en place d'un dialogue avec les différentes parties prenantes pour renforcer leur prise de conscience de la nécessaire gestion écologique des déchets et de leur valorisation en four de cimenterie ; établissement de directives ayant une portée globale et internationale réglementant la valorisation des déchets en cimenterie ; mise en application et amendements des directives dans les quatre pays, en vue d'appuyer la création des conditions législatives et réglementaires ainsi que la mise en place de filières de collecte et de conditionnement et l'évaluation des différents processus. Formellement, le partenariat Holcim-GTZ a pris fin au début de cette année (les objectifs ont été atteints). Mais la collaboration subsiste à un niveau national pour implémenter les lignes guides. De plus, la Convention de Bâle a lancé le processus qui doit la conduire à formuler ses propres directives techniques pour le co-processing en cimenteries. Et ce travail, qui doit aboutir en 2011, se fait sur la base de l'expérience acquise par le tandem Holcim/GTZ... □

Training Kit on Co-Processing  
A GTZ-Holcim Public Private Partnership

gtz

Holcim

n|w

University of Applied Sciences  
Northwestern Switzerland





## Evolution du mix énergétique dans l'activité Ciment de Lafarge

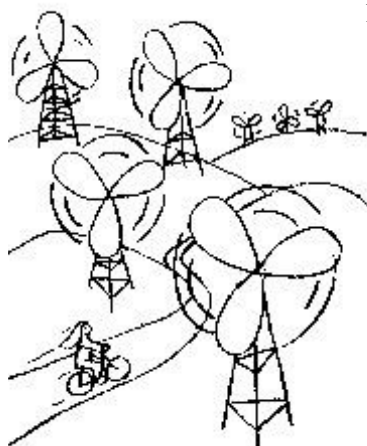
	1990	2004	2005	2006	2007	2008
Charbon	56,8%	45,3%	40,0%	44,9%	45,5%	44,8%
Coke de pétrole	7,4%	28,2%	30,6%	28,1%	24,3%	19,1%
Pétrole	13,3%	6,2%	6,5%	6,1%	4,5%	7,4%
CHV (*)	2,1%	0,3%	0,3%	0,4%	1,6%	0,7%
Gaz	17,9%	11,5%	11,9%	11,7%	11,3%	17,5%
Biomasse	0,7%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,3%
Déchets	1,9%	6,5%	8,6%	6,7%	7,7%	8,2%
Autres	0,0%	0,0%	0,05%	0,0%	3,0%	0,0%

(\*) Combustible à haute viscosité

NOTE: Ces chiffres, fournis par Lafarge, sont malheureusement à prendre avec beaucoup de circonspection dans la mesure où, pour une même année, ils varient sensiblement d'une publication du groupe à l'autre...



L'usine Lafarge de Tétouan est alimentée par le parc éolien mis en place dans la région. Il lui assure 50% de ses besoins en énergie électrique, soit l'équivalent de 38 millions de kWh



gétique. Depuis longtemps, il pense « énergies renouvelables ». Lafarge a fait œuvre de pionnier dans ce domaine avec la mise en place, dès 2005, d'un parc d'éoliennes à

Tétouan, au Maroc. Cette expérience probante l'a encouragée à monter en puissance. L'an dernier, elle s'est alliée avec Nareva Holding, filiale du groupe marocain ONA, pour développer et exploiter conjointement un parc éolien de 100 MW de capacité dont l'énergie produite sera fournie exclusivement à Lafarge. Ailleurs, le groupe met en œuvre différentes modalités d'énergie renouvelable, en fonction des ressources disponibles localement : des balles de riz aux Philippines, des cosses de café en Ouganda, des coques de noix de palmiers à huile en Malaisie... Aux Etats-Unis, à Tulsa (près d'Oklahoma City), Lafarge vient d'inaugurer une installation de récupération de méthane produite par une décharge de WASTE MANAGEMENT. Et cette tendance commence à faire école. Au début de cette an-

tout des déchets aux combustibles fossiles. Un graphique réalisé par le cimentier montre qu'« il n'y a pas de substitution possible en dessous d'un PNB de 7.000 dollars par habitant ». En-dessous de ce seuil, la population ne gagne pas assez pour consommer et donc engendrer un marché de déchets suffisant... Cette prudence n'empêche pas Lafarge de se montrer extrêmement proactif dans le domaine du co-processing. Au Brésil, par exemple, Lafarge utilise depuis le début de l'année des déchets ménagers du remblai sanitaire de Catangalo pour alimenter son usine de ciment dans la région. Démarrée en janvier, dans le cadre d'un contrat PPP (Partenariat Public Privé), l'initiative constitue l'aboutissement d'une longue année de recherche qui a impliqué, outre le cimentier français et la mairie de Catangalo, les équipes

du Secrétariat municipal à l'Environnement de la ville, et plusieurs chercheurs de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) spécialisés dans l'analyse des typologies et de la puissance énergétique des déchets. Ce nouveau combustible s'ajoute au 12.000 tonnes/mois de déchets industriels et de déchets agricoles (biomasse) déjà utilisés dans les 3 usines de Lafarge à Cantagalo, Matozinhos et Arcos. Sur son marché domestique aussi, les investissements se multiplient (par exemple, l'usine de broyage de laitier à Bassens, près de Bordeaux). Dès 2004, le groupe estimait déjà que la part de marché de la co-incinération sur le marché français de l'incinération des déchets dangereux atteignait 50%. Mais le groupe se tourne vers d'autres solutions que les déchets pour résoudre son équation éner-

née, le cimentier mexicain CEMEX a inauguré la première phase d'une des plus grandes fermes d'éoliennes du monde, à Oaxaca. Développé en partenariat avec l'espagnol ACCIONA Energia, le complexe comprendra 167 turbines totalisant une production de 250 MW. Ce projet, baptisé « Eurus », fournira 25% des besoins énergétiques de CEMEX Mexique. Le cimentier ITALCEMENTI, via sa filiale Italgen, a pour sa part mis en chantier trois projets de fermes éoliennes en Turquie, en Egypte et au Maroc. Ces initiatives sont doublement gagnantes puisqu'elles livrent aux cimentiers des crédits carbone dans le cadre des mécanismes de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto. Les cimentiers figurent en bonne place parmi les membres de l'association française des entreprises pour la réduction de l'effet de serre (AERES), créée en 2002. Ils continueront donc à courir après les déchets en augmentant la pression concurrentielle sur les autres opérateurs du secteur des déchets, avec des armes que ces derniers n'ont pas. Leur ambition n'a pas de limite : Jean-Pierre Degré (Holcim), le savant gourou voyageur du co-processing, aime bien marteler la conclusion d'une étude (1) de la Haute école des sciences appliquées du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW) selon laquelle l'énergie contenue potentiellement dans les déchets produits en Europe pourrait presque satisfaire les besoins énergétiques de toute l'industrie en Europe d'ici 2030 ! L'ambition, donc ne manque pas. Et comme disait Winston Churchill (cité à la fin d'une brochure de l'alliance Holcim/GTZ), « Maintenant ce n'est pas la fin. Ce n'est même pas le début de la fin. Mais c'est, peut-être, la fin du début ». □

(1) FHNW / HLS, "Co-Processing Waste Material in Energy-Intensive Industries (EII) - A global study with focus on Europe", Muttentz, novembre 2007.

- ◆ Yves Debruyne est décédé le 10 novembre 2009, à l'âge de 67 ans, des suites d'une longue maladie. Son nom est définitivement inscrit au Panthéon du marché belge des déchets. Leader historique de "WATCO", alors que la société s'appelait encore "Ordures Services Belgique", Debruyne a organisé et accompagné le fulgurant développement (à coups d'acquisitions) du groupe. On a pu critiquer son "mauvais caractère", contester ses méthodes, il reste qu'il a fait de la filiale de Groupe Fabricom (elle-même, à l'époque, filiale de Tractebel) le numéro un du secteur en Belgique. Avec le baron Rolin, il a incarné la "résistance au Français" ou si l'on préfère la "défense de la belgitude" au sein du groupe Watco. SITA ne l'a pas oublié : dès le transfert des activités déchets de Tractebel au groupe français (en 2000), Debruyne a été poussé vers la sortie. Mais SITA doit le reconnaître : l'héritage était infiniment précieux. Quand *Incidences* a publié ses premiers schémas du groupe WATCO, Yves Debruyne a tout fait pour l'éviter. Peu à peu cependant, le respect mutuel s'est installé. Comment nier que son apport a été décisif pour la "professionnalisation" des activités déchets ? Cet héritage-là fait partie des choses dont on vit, aujourd'hui encore. Même si beaucoup de choses ont changé...
- ◆ La Députation permanente de Flandre orientale a délivré à INDAVER un permis pour la construction d'un nouveau four d'une capacité de 200.000 tonnes/an à Beveren. La députation n'a donc pas tenu compte des remarques formulées à ce sujet par le Bond beter Leefmilieu (BBL) et l'OVAM, qui estimaient que les déchets qu'Indaver veut prendre en charge dans cette nouvelle installation n'existent tout simplement pas. Les conditions formulées dans le permis sont très strictes en terme d'impact sur la mobilité, d'émissions et de rendement énergétique. Mais le BBL estime qu'il y a aujourd'hui des capacités d'incinération largement suffisantes en Flandre pour les déchets flamands, comme c'est d'ailleurs le cas dans les pays voisins. Pour le BBL, la décision de la DP va engendrer des problèmes de sur-capacités ce qui peut déstabiliser le marché et décourager le recyclage. La ministre Schauvliege a déjà fait savoir qu'elle pourrait intervenir en cas de recours. "C'est en effet à elle, dit le BBL, de dire si la demande d'Indaver est conforme à la politique mise en place". Une adaptation du Plan déchets n'est pas à exclure. A suivre...
- ◆ Dans les « Telex » du numéro 313 (daté du 27 avril 2009), nous avons évoqué la création, par Hans et Kris Corvers, d'une nouvelle société dénommée « CORVERS BIOFUEL BENELUX ». Nous avons cité l'objet social en nous demandant si cette société ne ferait pas concurrence à SITA WOOD. Aujourd'hui, Hans et Kris Corvers nous adressent une lettre recommandée nous demandant de signaler l'existence d'une rectification des statuts de la bvba CORVERS BIOFUELS BENELUX. Cette société, écrivent Hans et Kris Corvers, « se borne au commerce de biofuel, de biomasse et de produits liés ». C'est, disent-ils, « par erreur » que « les statuts de création de la société ont mentionné comme objet le commerce de tous bois et articles en bois ». Et ils concluent: « Corvers Biofuel Benelux n'a jamais eu pour objet le commerce de déchets de bois et le recyclage ». Effectivement, le Moniteur du 26 novembre 2009 a publié une « modification de l'objet social » remplaçant l'alinéa concernant le commerce de tous bois et article en bois par un paragraphe allant dans le sens qu'ils indiquent (les déchets de bois et le bois recyclé étant explicitement exclus).
- ◆ Désormais les producteurs n'ont plus d'excuse : ils peuvent parfaitement calculer les coûts liés à la collecte de leurs déchets dans les parcs à conteneurs communaux. INTERAFVAL a en effet développé une application web qui permet d'acquérir une vue de l'ensemble du coût d'exploitation du parc à conteneurs et d'attribuer les coûts à certains flux de déchets collectés. L'introduction du principe "pollueur payeur" et "la responsabilité étendue des producteurs" n'est donc plus une fiction, par exemple pour les déchets électriques et électroniques (DEEE). Le coût réel et complet peut être entièrement internalisé dans le prix d'achat. L'application calcule le coût total d'exploitation annuel d'un parc à conteneurs et utilise un certain nombre d'hypothèses pour attribuer ces coûts à un flux déterminé. L'utilisateur doit introduire les données concernant les investissements, le personnel, les prêts et les déchets collectés. L'application calcule automatiquement les résultats. Elle représente en outre un instrument intéressant pour les administrations locales qui souhaitent acquérir plus d'information concernant le coût d'exploitation de leurs parcs à conteneurs. Extrêmement flexible, elle permet de calculer le coût d'exploitation dans le cadre de différentes hypothèses. Le Ministre Flamand de l'Environnement a pris une décision en 2005 concernant les rémunérations des communes pour la collecte des déchets dans les parcs à conteneurs (DEEE, les huiles usagées...). Les données nécessaires pour cette décision étaient obtenues grâce à un modèle mathématique. Depuis cette année, Recupel doit payer aux autorités locales 70 euros par tonne de DEEE collectés. INTERAFVAL souhaite maintenant inviter les autorités et les producteurs à discuter des coûts des collectes sur la base des données concrètes fournies par l'application. Cette dernière est disponible à l'adresse : [www.costcalculationmodel.vvsg.be](http://www.costcalculationmodel.vvsg.be). L'accès est gratuit pour les membres de la VVSG. D'autres organisations ont accès non limité moyennant un paiement unique de 250 ou 1.000 euro (HTVA) selon le type d'organisation. □

## Laurent LENTZEN

a quitté, après douze ans, son poste de directeur d'OCS, cette filiale anversoise du groupe SHANKS (via le néerlandais ATM) qu'on a tendance à oublier quand on dresse la liste des sociétés du groupe Shanks en Belgique, pour voler de ses propres ailes. Il s'agit d'un départ "en bons termes", comme le souligne l'intéressé, qui crée sa propre société, dénommée "AUDITIMMO". Fort de son expérience acquise au sein de l'équipe ATM, et entouré de spécialistes de l'environnement et du bâtiment, Lentzen propose avec cette PME liégeoise un véritable "cabinet de diagnostic immobilier". Elle offre notamment un bilan environnement-santé des immeubles. A l'instar de l'auto sécurité, il permet de mettre en évidence les lacunes du bâti (amiante, sols pollués, radon, humidité ; mais aussi COV, électromagnétisme, etc.). Son objectif est d'apporter de la sérénité au sein de son logement et de ne plus acheter un immeuble les yeux fermés ! Chaque immeuble a ses qualités et ses défauts. Les connaître est le premier pas vers la maîtrise et l'amélioration de son environnement. Pour en savoir plus, une seule adresse : [www.auditimmo.be](http://www.auditimmo.be).

## Olivier BOUCHAT

a donc pris, le mois dernier, les rennes de l'ICDI. Le successeur de Lucien Cariat et de Franz Badart n'aura certes pas la tâche facile, mais, malgré son jeune âge (34 ans), il a de l'expérience. Après avoir travaillé cinq ans chez GRETEC en tant que responsable du département Environnement, il devient, en 2006, chef de cabinet de l'échevin de l'écologie urbaine MR de Charleroi Philippe Sonnet. Il restera à ce poste à l'arrivée d'Alain Eyenga. Il a aussi été assistant de recherche à l'Unité de Microbiologie de la FUSAGx. Il est ingénieur chimiste, titulaire d'un DEA en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique et d'un Certificat des Hautes Etudes en Gestion de l'Environnement.



La Commission européenne et l'Agence pour l'Environnement ont mis en ligne un registre permettant aux citoyens de connaître les substances polluantes émises par les installations industrielles de leur région. Le site <http://prtr.ec.europa.eu/> couvre plus de 24.000 installations pour 65 secteurs d'activités et recense 91 substances. Le registre a été ouvert avec les données de l'année 2007 et sera mis à jour chaque année en avril. Il contient des informations relatives aux émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des données sur la quantité et le type de déchets produits. Tout un chacun peut désormais savoir quelle quantité de polluants les installations de son voisinage ou de sa région rejettent dans l'air ou dans l'eau. Le site est très efficace pour connaître, par exemple, les émissions de l'incinérateur de Bruxelles, de la cimenterie CBR de Lixhe ou de celle d'Obourg, des usines chimiques anversoises, etc. Un progrès prodigieux sur le plan de la transparence!



NOUVELLES ENTREPRISES

- Plusieurs associations d'entreprises fournissant des équipements de lutte contre le bruit et, pour la Belgique, les sociétés anonymes " Deceuninck Coordination Center " et " Moyens industriels pour le contrôle de l'environnement " (établie à 4340 Awans) ont créé, le 17 juin 2009, une association internationale dénommée **European Noise Barrier Federation**. Cette fédération européenne a notamment pour objet la réduction du bruit causé par le trafic, le soutien à la recherche et développement de nouveaux systèmes dans ce domaine, l'information du public, etc. L'administrateur délégué est Giovanni Brero. Le siège est établi Place Stéphanie, 6B à 1050 Bruxelles. (M.B. du 12.08.2009)
- Plusieurs chercheurs, dont la Belge Marjolein Visser (ULB) ont créé une association internationale dénommée "**Eco Innovation**", qui a notamment pour objet l'appui aux éco-innovateurs dans leur développement et la compréhension des processus d'éco-innovation. Le siège est établi Rue du Chimiste, 34-36 à 1070 Bruxelles. (M.B. du 07.08.2009)
- Plusieurs particuliers, dont Ricardo Petrella, ont créé l'asbl **Association pour le Contrat Mondial de l'Eau-Europe**. Cette association entend promouvoir les principes contenus dans le " Manifeste belge de l'eau " rédigé en janvier 2001 par l'Association belge pour le Contrat mondial de l'eau (accès à l'eau potable pour tous, reconnaissance de l'eau en tant que bien commun, patrimoine de l'humanité, financement public des coûts relatifs à l'accès à l'eau, etc.). Le siège est établi Rue de la Poudrière, 64 à 1000 Bruxelles. (M.B. du 03.08.2009)
- Laurence Van Domburg Scipio (de Herentals) a créé, le 10 septembre 2009, la bvba **LDS Metal Recycling**. La société, au capital de 18.600 euros, a notamment pour objet l'import-export, l'achat et la vente, le commerce de gros et l'activité d'intermédiaire de commerce, le transport, le traitement, etc. de tous matériaux de récupération, déchets et ferrailles ; la collecte, la récupération, le recyclage et le commerce de déchets et ferrailles ; etc. Le siège est établi Poederleeseweg, 134 à 2200 Herentals. (M.B. du 23.09.2009)
- Christian et Bert De Lannoy (de Aalter - Bellem) ont constitué, le 2 septembre 2009, la bvba **De Lannoy Recyclage**. La société, au capital de 18.600 euros, a notamment pour objet la collecte de biens usagés, principalement des panneaux solaires ; le recyclage de métaux ferreux et non-ferreux ; la récupération de métaux et de verre. Christian De Lannoy est gérant. Le siège est établi De Conincksgoed, 28 à 9881 Aalter (Bellem). (M.B. du 18.09.2009)
- Bernard Legein et son épouse, Machteld Vandewaetere (de Kortemark) ont créé, le 24 août 2009, la société en commandite simple **Ecolink Solutions**. La société, au capital de 1.000 euros, a notamment pour objet la commercialisation sous toutes ses formes de matériaux recyclés ; la conception, la fabrication et la commercialisation de matériaux recyclés ; etc. Le siège est établi Staatsbaan, 10 à 8610 Kortemark. (M.B. du 16.09.2009)
- Les transporteurs fluviaux de conteneurs ont désormais leur fédération : l'asbl **Inland Container Barge Operators**. Siège: Elzasweg, 13 à 2030 Antwerpen. (M.B. du 10.09.2009)



DIVERS

- La sa **Envirowaste Holdings** (Rue Roale, à Bruxelles) a augmenté son capital à concurrence de 7.102.036,52 euros pour le porter à 43.934.339,38 euros. C'est la société luxembourgeoise Ironbridge II Luxembourg Holdings sarl qui bénéficie des nouvelles actions. Rappelons qu'en 2006, la société de private equity Ironbridge Capital a racheté Evirowaste, la deuxième plus grande compagnie du secteur des déchets en Nouvelle-Zélande. (M.B. du 04.08.2009)
- La bvba **Greenfield Benelux** (de Roeselare-Rumbeke) a changé sa raison sociale en "**Greenfield Projects**". Le siège social a été transféré Pegasuslaan, 5 à 1831 Diegem. Le gérant Stéphane Dewaele a démissionné. Et la bvba Group Dewaele a été nommé, représentée par Stéphane Dewaele. (M.B. du 04.08.2009)
- La sa **Fabricom GTI** a changé sa dénomination en "**Fabricom**". (M.B. du 13.08.2009)
- La nv **Waste Oil Services Genk** a été absorbée la sa Waste Oil Services Hautrage. (M.B. du 24.08.2009)
- La sa **Société Industrielle de Traitement de Déchets** (SITRAD), à Herstal, a été mise en liquidation. (M.B. du 28.08.2009)



CHANGEMENT D'ADRESSE

- **SITA France** a déménagé. Le groupe quitte Nanterre pour s'installer à la Défense (Paris). La nouvelle adresse est la suivante : Tour CB 21, 16, Place de l'Iris à 92040 Paris La Défense Cedex, France. Tel : +33.1.58.81.30.00.
- La nv **All-Recup**, précédemment à Brasschaat, a transféré son siège social Oorlogskruizenlaan, 286 bus 6 à 1120 Bruxelles.

**Incidences**

La Lettre de l'Environnement

est une production de KAYDARA Sprl

Avenue Reine Astrid, 19  
1410 WATERLOO  
Tel: 02/675.05.39  
Fax: 02/675.08.01

**REDACTEURS EN CHEF**  
Michel Balthasart  
Anne-Marie Culot

© **Reproduction interdite sans autorisation**

Editeur responsable:  
Michel Balthasart

Dépôt légal BD 45111  
n° ISSN: 0705 - 4165

Incidences est vendue exclusivement par abonnement.

Vos communiqués et vos commentaires peuvent nous être envoyés à l'adresse E-Mail:

[kaydara@hotmail.com](mailto:kaydara@hotmail.com)